



Centre Communal d'Action Sociale  
de Verdun-sur-Garonne



# Pass Verdunois

## 2023 - 2024



**Pour les jeunes de 3 à 18 ans**

Une aide à l'inscription au sein d'une  
association sportive ou culturelle  
verdunoise

# Qu'est-ce que c'est ?

Le **CCAS** et la **Mairie de Verdun-sur-Garonne** vous propose une participation financière pour vous aider à régler les frais concernant les dépenses de cotisation, adhésion ou licence nécessaire à la pratique d'une activité sportive ou culturelle auprès d'une association partenaire de la commune pour vos enfants de moins de 18 ans.

## Montant de l'aide accordée par le CCAS

EN FONCTION DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

QF-CAF	Aide communale Pass Verdunois	Autres aides
1ère tranche : inférieur à 437	<b>50€</b> (+ 20€ si situation de handicap)	<b>+ 50€ "pass sport" de l'Etat</b>
2ème tranche : de 437 à 820	<b>30€</b> (+ 30€ si situation de handicap)	<b>+ 55€ CAF</b>

Si votre quotient familial est en dessous de 820, vous pouvez bénéficier d'une aide de la CAF de 55€ et d'une aide de l'État de 50€ (Pass sport) par enfant. Grâce au Pass Verdunois, vous pouvez prétendre à une aide supplémentaire et cumulable en fonction de votre quotient familial.

Exemple : Si votre quotient familial est inférieur à 437 vous pouvez donc obtenir 155€ en totalité pour que votre enfant pratique un sport quand bien même la cotisation demandée pour l'activité serait moindre. Dans ce cas, cette aide pourra vous aider pour les éventuelles dépenses accessoires (crampons, kimono...)

# Comment en bénéficiaire ?

*Concerne les verdunoises et verdunois de 3 à 18 ans*

## 1) LA FAMILLE SE PROCURE LE FORMULAIRE DE DEMANDE

Auprès des Associations directement  
Auprès de l'accueil de la Mairie  
Auprès de l'accueil du CCAS  
Sur le site internet de la Mairie

## 2) LA FAMILLE COMPLÈTE LE CADRE CONCERNANT L'ENFANT

## 3) L'ASSOCIATION COMPLÈTE LA 2ème PARTIE

## 4) LA FAMILLE DÉPOSE LE FORMULAIRE COMPLÉTÉ AUPRÈS DU

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**6 RUE DE LA VILLE**

**82600 VERDUN-SUR-GARONNE**

**05 63 02 59 32**

### AVEC LES PIÈCES SUIVANTES :

\*l'attestation du Quotient Familial du mois en cours

\*la photocopie de la notification MDPH de l'enfant si handicap

Le CCAS calcule le montant de la participation et remet le coupon détachable à la famille

**CE COUPON EST À REMETTRE À L'ASSOCIATION**

qui déduit l'aide de la somme à payer par la famille

L'aide financière sera versée directement à l'association par le CCAS

# Qui ?

Renseignements au CCAS  
05.63.02.59.32  
ccas@verdun-sur-garonne.fr

## Les associations partenaires pour cette année :



École de Football Garonne Gascogne (EFGG)



Judo Club Verdunois (MJC)



Les Volants Verdunnois



Club de badminton (MJC)



Théâtre (MJC)

